



Appel de manifestations d'intérêt : Comité des services de réglementation – Postes d'intervenants externes

Renseignements à l'intention des parties intéressées

Information générale

En tant qu'autorité nationale de certification des semences du Canada, l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) est associée au gouvernement du Canada depuis plus de 115 ans pour exécuter le programme de certification des semences du Canada au bénéfice du système agroalimentaire du Canada et de tous les Canadiens. Nous facilitons le commerce, l'adoption de nouvelles technologies et la prospérité économique par le biais de la certification des semences.

[L'ACPS](#) assure la prestation du programme national de certification des cultures de semences du Canada concernant la plupart des cultures de grande production et est chargée d'établir et d'administrer les normes et exigences sur les semences. L'ACPS certifie également les cultures de semences de Sélectionneur et Select et approuve la semence de Sélectionneur en tant que semence parentale admissible à la production ultérieure de cultures de semences pédiées.

Élaboration de normes sur les cultures de semences

L'ACPS est fière de dire que les normes sur les semences du Canada sont élaborées par le secteur des semences pour le secteur des semences par le biais d'un processus efficace qui encourage une participation importante des intervenants, processus qui est souple et de répondre aux besoins de notre secteur.

L'élaboration d'exigences et de normes pour de nouvelles espèces ou de nouveaux types qui appuient l'agriculture canadienne et les révisions annuelles des normes existantes sont appuyés par le Comité des services de réglementation (CSR) de l'ACPS. Huit groupes de travail propres à des cultures prodiguent des conseils indépendants sur les normes techniques et les exigences de certification.

Les [principes fondamentaux d'élaboration des normes](#) permettent l'apport de participants de l'agriculture canadienne, notamment producteurs de semences, sélectionneurs de végétaux, transformateurs/distributeurs/détaillants de semences, inspecteurs, analystes, utilisateurs finaux et représentants gouvernementaux.

***L'ACPS est actuellement à la recherche de manifestations d'intérêt
pour des postes d'intervenants externes au sein du Comité des services de réglementation***

Raison d'être du Comité des services de réglementation

Le CSR joue un rôle essentiel dans le cadre de l'ACPS pour élaborer et tenir à jour des normes et procédures relatives à la certification des semences canadiennes. Le comité recommande des modifications aux exigences de certification de l'ACPS telles qu'énoncées dans les [Règlements et procédures pour la production de semences pédiées au Canada](#) (Circulaire 6) et les [Exigences sur la semence de Sélectionneur au Canada](#) (ESS) afin de s'assurer qu'elles sont à jour, fondées sur la science, harmonisées à l'échelle internationale, qu'elles incorporent de nouvelles technologies et fournissent des niveaux élevés d'assurance de pureté variétale et d'identité génétique.

La Circulaire 6 décrit les procédures et les exigences qu'un producteur de semences et une culture de semences doivent respecter afin que l'ACPS certifie la culture avant que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) puisse certifier la semence.

Les ESS sont utilisées de concert avec la Circulaire 6 et décrivent les exigences de certification additionnelles et les normes qu'un sélectionneur de végétaux et une culture de semences de Sélectionneur doivent respecter pour que l'ACPS approuve la semence de Sélectionneur et délivre un certificat de culture de semences de Sélectionneur.

Les exigences de ces documents et d'autres aspects du programme national de certification des semences du Canada font en sorte que la semence Certifiée est non seulement authentique, mais qu'elle a également une bonne germination et qu'elle est exempte d'impuretés, y compris d'autres espèces et des mauvaises herbes.

Les exigences de ces documents et d'autres aspects du programme national de certification des semences du Canada font en sorte que la semence Certifiée est non seulement authentique, mais qu'elle a également une bonne germination et qu'elle est exempte d'impuretés, y compris d'autres espèces et des mauvaises herbes.

Nominations et composition

La composition du Comité est la suivante :

- a. Trois (3) membres du conseil d'administration de l'ACPS nommés à la discrétion du conseil, l'un d'eux assurant la présidence du Comité;
- b. Six (6) producteurs de semences (de l'Est et de l'Ouest du Canada) avec des candidatures des filiales provinciales de producteurs de semences et des demandes provenant de l'ensemble des producteurs.
- c. Trois (3) représentants des transformateurs, des distributeurs et des détaillants de semences, retenus parmi les candidatures soumises par l'ensemble des parties prenantes;
- d. Deux (2) sélectionneurs de végétaux (l'un du secteur public et l'autre du secteur privé), l'un étant la présidence du Comité des sélectionneurs de végétaux nommée par le conseil d'administration et l'autre étant retenu parmi les candidatures soumises par l'ensemble des parties prenantes;
- e. Un (1) analyste de semences retenu parmi les candidatures soumises par l'ensemble des parties prenantes.
- f. Deux (2) inspecteurs de cultures de semences agréés (ICSA), parmi les candidatures provenant de l'Association des Services d'inspection de cultures de semences autorisés (SICSA) et les demandes provenant de l'ensemble des intervenants;
- g. Des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en tant qu'observateurs.

Critères de sélection des intervenants externes

Le Comité de gouvernance et le conseil d'administration utiliseront les critères suivants pour évaluer si un candidat ou une candidate est apte à faire partie du CSR.

Le CSR se compose de personnes dotées de l'expertise pertinente et qui démontrent les connaissances liées aux fonctions clés du Comité et aux enjeux dont devra traiter à court et à plus long terme. Les principaux intervenants comprennent des producteurs de semences, des transformateurs/distributeurs/détaillants de semences, des sélectionneurs de végétaux, des inspecteurs de cultures de semences ainsi que des analystes de semences.

En outre, des candidats seront choisis afin de s'assurer que le comité demeure diversifié du point de vue de la représentation au niveau des régions, des intervenants et des espèces.

Les membres du comité doivent s'engager à assister aux réunions du CSR, à étudier les informations documentaires avant la réunion et à participer aux discussions lors des réunions. Ils doivent également accepter d'appuyer la certification des semences au Canada ainsi que les travaux de l'ACPS, de demeurer objectifs et impartiaux, de respecter la confidentialité et le professionnalisme et de déclarer tout conflit d'intérêts dans le cadre de leurs fonctions.

Durée du mandat et fréquence des réunions

Les membres du Comité sont nommés pour un mandat de deux ans, assorti d'une possibilité de renouvellement. Il y a au moins deux réunions par année, d'une durée d'au moins deux heures et qui nécessitent une préparation d'une à deux heures chacune.

Fonctionnement du CSR

De plus amples renseignements concernant les fonctions et les responsabilités du CSR ainsi que le rôle du président se trouvent dans le [Mandat ci-joint](#). **Veillez passer en revue le mandat avant de faire parvenir une manifestation d'intérêt.** Veuillez communiquer avec [Gail Harris](#), gestionnaire des normes, concernant toute question relative au rôle du comité ou de ses membres.

Demande pour la manifestation d'intérêt

Le formulaire de demande se [trouve ici](#). Les manifestations d'intérêt seront d'abord compilées par le personnel, puis communiquées au Comité de gouvernance de l'ACPS qui fera la recommandation finale au conseil d'administration.

Date limite pour présenter une manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt seront acceptées jusqu'au 1^{er} mars 2024.